



RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE MUNICIPALE

Année scolaire 2026-2027

RESTAURANT SCOLAIRE

➔ Tarif

Le prix du repas est fixé à 4.05 €.

➔ Inscription

La fiche d'inscription jointe à ce dossier est à compléter et à retourner au plus tôt.

Important : Pour inscrire ou désinscrire votre enfant au repas du restaurant scolaire, il faut vous connecter sur le portail famille "connecthys" (<https://saint-vincent-sur-oust.connecthys.com>) à votre espace personnel. Lors de l'enregistrement de votre dossier auprès de nos services, vous recevrez par mail votre identifiant et votre mot de passe. Ils sont strictement confidentiels. **Les agents du restaurant scolaire ne sont pas habilités à faire de changement sur la plateforme.**

Toute absence ou inscription de dernière minute doit être signalée au plus tard à 8h30, sinon le repas sera facturé au prix de revient pour la collectivité c'est-à-dire 8€20 (sauf justificatif médical).

➔ Menus

Les menus sont affichés au restaurant scolaire et disponibles sur le site internet et les réseaux sociaux

GARDERIE

➔ Horaires

Du lundi au vendredi de 7h15 à 8h15 le matin et de 16h45 à 18h30 le soir.

➔ Tarif

Le prix de la garderie est fixé à :

- ♦ 1.10 € la demi-heure,
- ♦ 0.80 € le quart d'heure de 18h15 à 18h30
- ♦ 3.60 € pour tout dépassement d'horaire après 18h30 sauf excuse valable et prévenue.



➤ Inscription

Pour une question d'organisation, nous vous demandons d'inscrire votre ou vos enfant(s) sur le portail famille, cela nous permet de connaître le nombre d'enfant à l'avance et de prévoir le personnel nécessaire.

➤ Facturation et paiement des services périscolaires

Factures

Les factures sont transmises chaque mois par courrier et le détail de celle-ci vous est envoyé par mail.

Modes de paiement possible

1. Par prélèvement automatique (recommandé)
2. Directement auprès de la trésorerie suivant les modalités de règlement indiqué sur l'avis des sommes à payer (chèque, virement, en ligne via payfip...)

TAXI

Ce service est proposé par Redon Agglomération. Le taxi assure une sécurité et un bien-être pour vos enfants qui sont pris et déposés à votre porte. Pour tous renseignements, vous pouvez appeler au 02-99-72-15-58.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration au bon fonctionnement du service.

Le Maire,
Pierrick LE BOTERFF.





FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Pour valider votre inscription, déposer ce document à la mairie (boîte aux lettres ou accueil). Une fiche par famille est à compléter. ⚠ Ne pas déposer ce document à l'école

Nom de l'élève :	Nom de l'élève :	Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :	Prénom de l'élève :	Prénom de l'élève :
Date de naissance :	Date de naissance :	Date de naissance :
Classe :	Classe :	Classe :

Restaurant scolaire :

Régulièrement : lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

Occasionnellement ☐

Important : Pour inscrire ou désinscrire votre enfant au repas du restaurant scolaire, il faut vous connecter sur le portail famille "connecthys" (<https://saint-vincent-sur-oust.connecthys.com>) à votre espace personnel. Lors de l'enregistrement de votre dossier auprès de nos services, vous recevrez par mail votre identifiant et votre mot de passe. Ils sont strictement confidentiels. **Les agents du restaurant scolaire ne sont pas habilités à faire de changement sur la plateforme.**

Toute absence ou inscription de dernière minute doit être signalée au plus tard à 8h30, sinon le repas sera facturé au prix de revient pour la collectivité c'est-à-dire 8€20 (sauf justificatif médical).

Mode de règlement :

Par prélèvement (recommandé) ☐ **(ne pas oublier de remplir le mandat de prélèvement au dos et d'y joindre un RIB)**

Règlement auprès de la trésorerie ☐

Parents	Père	Mère	Tuteur
Nom et Prénom			
Adresse			
Téléphone			
Adresse Mail (obligatoire)			
Employeur			
Nom de l'employeur			
Adresse			
Téléphone			

Signature :

Référence unique du mandat :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le temps du déjeuner est un temps convivial et de détente. Pour cela, il est important que chacun respecte les règles de vie en collectivité, il faut :

- ✓ entrer et sortir en ordre, sans se bousculer
- ✓ respecter les règles d'hygiène : passer aux toilettes et se laver les mains avant le repas et manger proprement
- ✓ pour garantir la sécurité et le bon déroulement du repas, les enfants doivent rester assis à leur place. Avant de se lever pour débarrasser leur assiette au self, ils doivent lever la main et attendre l'autorisation d'un membre du personnel. Les déplacements inutiles dans la salle de restauration sont à éviter.
- ✓ rester calme pendant et après le repas, éviter les cris et le chahut
- ✓ respecter les personnes (adultes et camarades), le personnel en étant poli et en écoutant les consignes du personnel de service
- ✓ respecter la nourriture et goûter à chaque plat
- ✓ les salles sont organisées en plusieurs ateliers. Le matériel mis à disposition dans chaque atelier doit rester dans l'espace auquel il est destiné et ne doit pas être déplacé vers une autre zone.
- ✓ chaque enfant est également tenu de prendre soin du matériel qui lui est confié, de l'utiliser correctement et de veiller à ne pas le détériorer. Le respect des espaces et du matériel permet à chacun de profiter d'un environnement agréable, sécurisé et bien organisé.

Des sanctions pourront être appliquées si les règles ci-dessus ne sont pas respectées :

En premier lieu, le personnel de service privilégiera l'explication en invitant l'enfant turbulent à plus de respect

En cas de récidive, l'enfant sera déplacé dans un autre endroit de la salle pour lui permettre de retrouver une attitude plus sereine

Si les problèmes perdurent, les parents seront avertis par écrit sur le carnet de liaison.

Dans les cas critiques, après trois avertissements écrits, Monsieur le Maire ou son représentant sera averti, convoquera les parents de l'enfant et pourra, dans les cas extrêmes, décider d'un renvoi temporaire ou définitif.

Signatures :

Le Maire,
Pierrick LE BOTERFF

Les Parents

Le(s) enfant(s)



FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA GARDERIE MUNICIPALE ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Nous vous demandons de remplir ce document, même si vous pensez que votre enfant n'utilisera jamais ce service de garderie municipale. Il se peut qu'un imprévu vous empêche de déposer ou de récupérer votre enfant aux horaires d'entrée ou de sortie de l'école. Il est nécessaire d'avoir vers nous ces renseignements.

Ce document est à déposer à la mairie (boîte aux lettres ou accueil).

Une fiche par famille est à compléter. ⚠ Ne pas déposer ce document à l'école

Nom de l'élève :	Nom de l'élève :	Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :	Prénom de l'élève :	Prénom de l'élève :
Classe :	Classe :	Classe :

Qui est autorisé à récupérer votre ou vos enfant(s) à la garderie en indiquant le lien de parenté ?

Nom(s) -
-
-
-

Personne(s) à contacter en cas d'urgence (nom et n° de tél) ?

-
-

Nous vous rappelons qu'il faut récupérer vos enfants par la porte arrière de la garderie (côté rue du chandelier)

Veillez noter également que c'est à vous de prévoir le goûter et que pour tout retard vous devez prévenir au 09-75-42-74-21 et que sans motif valable, tout dépassement d'horaire sera facturé 3,60 €.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration au bon fonctionnement du service.

Signature :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2026-2027

Votre enfant va être accueilli par nos services, nous vous remercions de compléter le plus précisément cette fiche, sans oublier d'y joindre les pièces complémentaires lorsque cela sera nécessaire.

Votre
enfant



Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Sexe : ☐ Fille ☐ Garçon

Les
vaccins



En application du décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire, je certifie que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires :

☐ Oui ☐ Non

Joindre impérativement les photocopies du carnet de santé de votre enfant ou bien un certificat de votre médecin attestant que votre enfant est à jour.

INFORMATIONS
DIVERSES



Suit-il un traitement médical ? ☐ Oui ☐ Non

***Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'enfant a-t-il des allergies ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui de quel ordre ?

☐ Alimentaires ☐ Médicamenteuses

☐ Autres (animaux, pollen, plantes, asthme...) : _____

Précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs, et la conduite à tenir :

Joindre le certificat médical ou le PAI ; le cas échéant, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

RECOMMANDATIONS UTILES



Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, ...:

EN CAS D'URGENCE



RESPONSABLE DU MINEUR A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Je, soussigné père / mère / tuteur *autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

**Rayer la mention inutile*

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

A

Le